

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

24 AVRIL 2015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2015 A 19 HEURES 00

L'an deux mille quinze, le vingt quatre avril à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DESPLAT, premier adjoint, en l'absence du Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard DESPLAT, Nadine MITRE, Michel PONT, Véronique LE NOAN, Thierry BERLAND, Pascal CLEMENT, Sandrine MATHIEU, Christine VIAL LAPLACE, Thierry VALENTIM, Muriel PERRET, Aurélie CHALIES, Hélène REBOUX, Daniel MERCIER et Michel BERTHIER.

Procuration :

Monsieur André BERTHOUD a donné procuration à Monsieur Bernard DESPLAT

Monsieur Thierry VALENTIM est nommé secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 27 mars 2015 :

Des corrections sont apportées au niveau de la liste des présents.

Le procès verbal de la séance du 27 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1° CAMVAL (Informations) : Budget 2015
 - o Fonds de concours
 - o Petite enfance
- 2° Syndicat de Cylindrage / Adhésion de deux nouvelles communes
- 3° Travaux d'assainissement dans le lotissement des Peupliers
- 4° Jury d'Assises
- 5° Proposition Académie : Suppression d'une classe élémentaire à la rentrée 2015
- 6° Installation entreprise Bussonge
- 7° Assemblée Générale Association Nuisances Autoroute
- 8° Informations sur le PEDT
- 9° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
- 10° Questions diverses

COMPTE RENDU

I - CAMVAL

a) BUDGET DE LA CAMVAL

Monsieur Bernard DESPLAT, délégué de la CAMVAL, rapporte le contenu de la séance du conseil communautaire du 09 avril 2015 et notamment le vote du compte administratif 2014, le vote du budget primitif 2015 et le règlement des fonds de concours de la CAMVAL.

Le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de clôture (après la reprise des excédents antérieurs) de 8 226 508 euros pour les deux sections confondues, auquel il faut ajouter 1 775 956 euros de restes positifs à réaliser, soit un résultat définitif global de 10 002 464 euros.

La fiscalité est reconduite pour l'exercice 2015 comme suit :

- La taxe d'habitation 9,70 %
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties 1,80 %
- La TEOM/Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 8,98 %
- LA CFE/Cotisation Foncière des Entreprises 25,22 %

Une nouvelle imposition est créée sur les propriétés bâties au taux de 1 %. Malgré l'excédent important au 31 décembre de l'exercice 2014, le conseil communautaire a décidé d'anticiper les investissements importants à venir sur la mandature en créant cette nouvelle taxe, ce qui permettra de lisser les recettes et évitera ainsi une augmentation soudaine et importante des impôts dans les années à venir.

Le budget primitif 2015 est équilibré en recettes et en dépenses à :

- 55 767 000 euros pour la section de fonctionnement (dont 30 millions concernent les impôts, 13 millions des dotations, 10 millions l'excédent antérieur)
- 21 584 000 euros pour la section d'investissement (dont 3,5 millions concernent les fonds de concours, 5,8 millions les emprunts, 7,8 millions les équipements)

L'assemblée s'étonne de l'importance des montants des dépenses imprévues.

Le budget total s'élève à 77 351 000 euros.

b) FONDS DE CONCOURS

Monsieur Bernard DESPLAT rappelle que les fonds de concours permettent à la CAMVAL, au-delà de ses compétences, d'accompagner financièrement les communes membres dans la réalisation de leurs projets. La CAMVAL propose, dans son plan de mandature 2014-2020, la mise en place de deux fonds de concours : « l'aide au développement local » et « l'aide au développement économique » dont la mise en œuvre fait l'objet d'un règlement précis.

a) L'aide au développement local

Cette aide représente 6 000 000 euros pour la durée de la mandature ; 1 000 000 euros sont inscrits dans le budget primitif 2015.

Sont éligibles, dans cette enveloppe, les équipements et les travaux correspondant à des projets de création, de confortement ou de valorisation du patrimoine communal, Ils peuvent concerner la voirie, les sports, les loisirs, la culture, la santé, le social, le scolaire, . . .

b) L'aide au développement économique

Cette aide représente 1 000 000 euros pour la durée de la mandature ; 200 000 euros sont inscrits dans le budget primitif 2015.

Sont éligibles, dans cette enveloppe :

- la viabilisation de terrains classés au Plan Local d'Urbanisme en zone à vocation économique et destinés à recevoir une entreprise artisanale, industrielle ou de service assujettie à la contribution foncière des entreprises.
- L'achat, la construction, l'aménagement de locaux commerciaux pour la vente au détail (locaux communaux destinés à être loués).

.....
Arrivée de madame Aurélie CHALIES à 19 h 25
.....

Le conseil municipal confirme sa volonté de solliciter des fonds de concours auprès de la CAMVAL pour les zones BUSSONGE/SOMBARDIERS et EN SORDATS qui s'appêtent à accueillir des entreprises.

Monsieur Michel BERTHIER suggère de présenter les dossiers en plusieurs tranches.

c) PETITE ENFANCE

Monsieur Bernard DESPLAT rappelle que la CAMVAL a pris la compétence « petite enfance » au 01 janvier 2011.

La participation annuelle de la commune se présente comme suit :

- 2012 – 6 042,68 euros (pour 1 946 heures consommées en 2011)
- 2013 – 9 866,56 euros (pour 3 713 heures consommées en 2012)
- 2014 – 15 891,30 euros (pour 6 495 heures consommées en 2013)
- 2015 – 21 620,44 euros (pour 9 078 heures consommées en 2014)

L'assemblée prend acte de la fréquentation des crèches et halte garderies par des enfants de St Martin Belle Roche. Il prend note de l'augmentation importante du nombre d'heures et, par conséquent, de l'augmentation du coût financier pour la commune, qui se traduit par une baisse de l'allocation de compensation.

II – SYNDICAT DE CYLINDRAGE / ADHESION DE DEUX NOUVELLES COMMUNES

Monsieur Bernard DESPLAT fait part à l'assemblée de la demande d'adhésion des communes de LA TRUCHERE et d'UCHIZY au Syndicat de Cylindrage dont le siège social est à la Mairie de CLESSE (71260).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion des communes de LA TRUCHERE et d'UCHIZY au Syndicat de Cylindrage.

Il autorise le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier.

III – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE LOTISSEMENT DES PEUPLIERS

Monsieur Bernard DESPLAT donne connaissance de l'estimation des travaux d'assainissement dans le lotissement des Peupliers. Ce projet concerne la rue des Hirondelles, l'impasse des Cigognes et la rue des Pinsons.

Ce projet de travaux comporte deux tranches :

- 1) La rue des Hirondelles, l'impasse des Cigognes et une partie de la rue des Pinsons
- 2) La fin de la rue des Pinsons

Monsieur DESPLAT rappelle que ces travaux seront financés sur le budget assainissement. Madame Hélène REBOUX ajoute que le service assainissement est un service public industriel et commercial (SPIC), dont le financement est assuré par les redevances auprès des usagers pour le service rendu.

Monsieur DESPLAT fait part, en outre, des dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en matière d'eau et d'assainissement. Cette loi transférera les compétences eau et assainissement, jusqu'alors gérés par des syndicats et les communes, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'ici le 31 décembre 2017.

Par conséquent, à compter du 01 janvier 2018, la CAMVAL gèrera les services eaux et assainissement de toutes ses communes membres.

Le conseil municipal :

- Décide la réalisation des travaux d'assainissement, rue des Hirondelles, impasse des Cigognes et rue des Pinsons et accepte l'estimation financière de ceux-ci.
- Accepte le marché de maîtrise d'œuvre proposé par le cabinet BONNET.
- Décide de lancer l'appel d'offre correspondant et demande au maître d'œuvre de finaliser le dossier de consultation des entreprises.
- Décide de recourir à l'emprunt pour la réalisation des travaux projetés

Monsieur Michel BERTHIER demande si on peut enfouir les lignes d'éclairage public et de France Télécom en même temps que ces travaux d'assainissement.

IV – JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2016

Le conseil municipal procède au tirage au sort des personnes susceptibles d'être appelées à participer au jury d'assises pour l'année 2016.

V – SUPPRESSION D'UNE CLASSE ELEMENTAIRE A LA RENTREE 2016

Monsieur Bernard DESPLAT expose à l'assemblée la position de l'inspection académique au regard de la baisse des effectifs de l'école élémentaire pour la rentrée de septembre 2015.

Le conseil municipal prend acte de la suppression probable d'une classe élémentaire à la rentrée de septembre 2015, malgré les arguments avancés à plusieurs reprises auprès de l'inspectrice d'académie.

L'assemblée regrette une telle décision, alors qu'à la rentrée 2016, les effectifs seront à nouveau en hausse ; elle craint qu'une réouverture en septembre 2016 ne soit pas actée, ce qui aurait pour conséquence des classes surchargées, au détriment des enfants.

Il y aura donc plus que 3 classes élémentaires à la rentrée de 2015, au lieu de 4 ; de ce fait, madame la directrice n'aura plus de journée de décharge.

Madame Aurélie CHALIES fait part de son mécontentement en rappelant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, pour le bien des enfants, et là, on va au devant de classes surchargées !

Monsieur DESPLAT évoque la possibilité de fusionner les deux écoles, maternelle et primaire, pour que les effectifs soient retenus de façon globale. En cas de fusion, il n'y aurait alors plus qu'une école et donc plus qu'une directrice. Cette possibilité de fusionner nécessite une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal décide de reconsidérer cette possibilité après le prochain départ à la retraite de la directrice de l'école maternelle.

VI – INSTALLATION D'UNE ENTREPRISE DANS LA ZONE BUSSONGE

Monsieur Bernard DESPLAT rappelle à l'assemblée le projet d'installation d'une entreprise sur la zone BUSSONGE/SOMBARDIERS ; la commune ne doit réaliser que les travaux énoncés dans l'acte de vente, soit la création de la voirie (dont une entrée). Des devis ont été sollicités.

Il n'y aura pas d'extension du réseau d'eau car celui-ci est à moins de cents mètres de la zone. ; il s'agirait d'un simple branchement.

Monsieur Michel PONT expose la partie technique de ces aménagements.

Monsieur DESPLAT rappelle que le budget total estimé, travaux, maîtrise d'œuvre et interventions du SYDESL, est de 41 000 euros.

Monsieur Daniel MERCIER sollicite davantage de précisions et des plans pour une meilleure compréhension de ce dossier et suggère de considérer l'ensemble de la zone ; à sa demande, une réunion sera organisée sur place.

Monsieur DESPLAT ajoute que ce dossier peut prétendre à une aide de la CAMVAL, dans le cadre des fonds de concours.

VII – ASSOCIATION NUISANCES AUTOROUTE

L'association envisage d'aménager un merlon le long de l'autoroute, du pont de l'A6 à la limite de la commune de Senozan.

L'assemblée sera informée de la suite de ce dossier.

VIII – INFORMATION SUR LE P.E.D.T.

Monsieur Bernard DESPLAT rappelle à l'assemblée la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014 ; à cet effet, la commune a perçu une aide financière « fonds d'amorçage » de 50 euros par enfant.

Pour que cette aide soit pérennisée, la commune a réalisé, conformément à la réglementation, un P.E.D.T. / Projet Educatif Territorial ; celui-ci a été élaboré et transmis à la Direction Départementale de l'Education Nationale et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Ce document, effectué pour trois années, permettra à la commune de percevoir l'aide de l'Etat chaque année au regard des rythmes scolaires.

IX – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes rendus de diverses réunions :

Madame Hélène REBOUX expose :

- *Circuits pédestres*
 - Les six premières tables d'interprétation seront terminées très prochainement (leur dimension est de 60 cm x 40 cm).
 - Le tracé du circuit n° 03 a été modifié car il empiétait sur une propriété privée. Il empiètera désormais sur la commune de Senozan. Le conseil municipal délibère, accepte le tracé du circuit n° 03 tel que proposé par la commission et sollicite la commune de Senozan pour obtenir son accord.
L'assemblée donne son accord pour assurer l'entretien des différents panneaux et matériaux qui seront installés sur la commune de Senozan.

Monsieur Thierry VALENTIM informe :

- *Commission communication*
 - De plus en plus d'informations sont mises sur le site internet de la commune ; le but étant de le rendre dynamique et de le faire vivre autant que faire se peut.
 - La commission lance un appel pour la transmission d'articles pour l'Echo de St Martin du mois de mai 2015.
 - Madame Aurélie CHALIES propose d'ouvrir une page facebook sur le site de la commune. Les membres de la commission communication échangeront sur cette proposition. Monsieur VALENTIM indique d'emblée qu'il sera nécessaire, voire impératif que cette page facebook soit bien encadrée pour éviter les dérives ; elle devra, en outre, faire l'objet d'une vérification constante qui demandera beaucoup de temps.
Monsieur DESPLAT demande d'attendre la parution de l'Echo de St Martin avant de travailler sur ce point.

Monsieur Bernard DESPLAT informe :

- *Restaurant scolaire*
 - Il y a une très bonne fréquentation du restaurant scolaire (64 repas servis par jour en moyenne).
 - Une publicité « restaurant scolaire » a été apposée sur le véhicule de service.
 - Le nouveau four a été installé. Le lave-linge a été remplacé.
 - Le Carmel a sollicité l'association pour la fourniture de repas au mois de juillet à l'occasion de l'organisation de deux séminaires.

X – QUESTIONS DIVERSES

1° MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur Bernard DESPLAT expose la nécessité de changer le matériel informatique de la mairie. Le serveur n'est plus assez puissant et plus assez performant et est à changer, ce qui entrainera le changement de tous les postes.

Par ailleurs, MICROSOFT n'assure plus la sécurité de WINDOWS XP ; aussi, on peut récupérer des virus chaque jour !

Ceux-ci seront installés à la bibliothèque (qui ne sera alors plus connectée à la mairie), ce qui permettra d'installer un nouveau logiciel pour la réservation d'ouvrages en ligne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide le lancement d'une consultation, auprès de trois fournisseurs : PARTNER INFORMATIQUE de Sancé, ORG INFOR de Chalon sur Saône et C.F.I. de Charnay les Mâcon.

2° TROPHEE COMMUNICATION

Le conseil municipal décide de s'inscrire au « Trophée communication » relatif au site internet de la commune sélectionné pour son attractivité et son dynamisme. Monsieur Bernard DESPLAT se renseigne sur les modalités d'inscription.

3° PANNEAUX LUMINEUX

Monsieur Bernard DESPLAT fait part de l'état d'avancement des travaux d'installation des panneaux lumineux sur trois lieux du territoire communal :

- Entrée sud, route de Sennecé
- Entrée est, rond point du cimetière
- Place de la mairie

ERDF a débuté l'aménagement des lignes électriques nécessaires.

L'ensemble des aménagements devrait être terminé au 31 mai 2015.

Une formation sera organisée pour la parution des informations sur les panneaux ; participeront à cette formation : André BERTHOUD, Bernard DESPLAT, Thierry VALENTIM, Christine VIAL-LAPLACE et deux agents communaux du service administratif.

4° PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Monsieur Bernard DESPLAT rappelle à l'assemblée la réglementation en vigueur qui prévoit la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires :

- Au 01 janvier 2020 pour les personnes publiques (Etat, régions, départements, communes, . . .)
- Au 01 janvier 2022 pour les particuliers

Monsieur Michel PONT s'interroge et s'inquiète sur l'entretien de la commune et souhaite le maintien de l'utilisation de ces produits. Il revient sur sa proposition de faire intervenir une société spécialisée. L'assemblée maintient son refus.

Monsieur DESPLAT fait part de la position de la commune de Sancé qui a mis en place des plans d'actions. Il propose de se rapprocher de cette collectivité pour s'informer.

Le conseil municipal décide de créer une commission spécifique et extra communale pour étudier les possibilités de suppression progressive des produits phytosanitaires, conformément à la loi en la matière ; seront membres de cette commission : André BERTHOUD, Bernard DESPLAT, Michel BERTHIER, Michel PONT, Thierry BERLAND, Sandrine MATHIEU et un agent communal du service technique.

L'assemblée sollicitera, en outre, la présence de Monsieur DESRAYAUD, chef d'équipe des espaces verts de Mâcon et résidant à St Martin Belle Roche, pour avoir un avis professionnel et technique en la matière.

5° INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Monsieur Bernard DESPLAT rappelle les élections régionales organisées en décembre 2015. A cet effet, il indique que les inscriptions sur la liste électorale seront ouvertes jusqu'au 30 septembre 2015.

Il demande à Monsieur Thierry VALENTIM d'insérer cette information dans l'Echo Saint Martin du mois de mai 2015.

6° TRAVAUX DANS LES ECOLES ET LA SALLE OMNISPORTS

Monsieur Bernard DESPLAT fait le point des travaux décidés précédemment par l'assemblée et qui vont être réalisés pendant les vacances de Pâques : les deux préaux, les gazons de la cour de l'école maternelle, les dessins sur le bitume de la cour de l'école maternelle, les lignes au sol dans la salle omnisports pour le basket.

7° SYDESL

Monsieur Bernard DESPLAT fait part :

- DE la modification de l'éclairage public, route de Saint Jean, pour un montant de 4 010,97 euros H.T. ; ces travaux sont pris en charge par le SYDESL.
- Du remplacement du transformateur route de Saint Jean par le SYDESL.
- De la réunion préparatoire du 14 avril 2015 avec le SYDESL pour le lancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le lotissement des Peupliers. Cet ouvrage débutera la semaine du 11 mai 2015 ; monsieur Michel BERTHIER ajoute qu'il se terminera en juin ou juillet 2015.

8° DIVERS

L'assemblée prend connaissance :

- D'un après midi de formation organisé par l'Officie du Tourisme Mâconnais Val de Saône le 29 avril 2015 sur le « développement d'une stratégie marketing pour les établissements touristiques ».
- D'un document transmis par la CAMVAL concernant le « projet d'établissement » du Conservatoire de Musique et de Danse (document à consulter en mairie).
- De la cérémonie du 08 mai : rendez-vous à 11 h 30 devant la mairie.
- De l'inauguration du « rond point HATZENBÜHL » le 03 mai 2015 à 11 h 00 à l'occasion des 30 ans du Jumelage.
- Du nettoyage des puits par l'association Saint Martin Belle Pierre ; les matériaux nécessaires sont fournis par la commune.

- D'une note diffusée à l'ensemble des élus, personnel communal, enseignants, associations, concernant les économies d'énergie dans les bâtiments communaux. Monsieur Daniel MERCIER indique qu'il doute de son efficacité. Il suggère l'installation de cellules dans tous les bâtiments.
- Du marquage au sol « vitesse limitée à 20 km/h » réalisé sur la place de l'Eglise.

XI – TOUR DE TABLE

Monsieur Thierry VALENTIM :

- Rappelle aux présidents des commissions que l'Echo de Saint Martin du mois de mai 2015 est en cours de confection et sollicite les articles à insérer.
- Rappelle qu'il doit être réalisé une « visite technique froid » sur la camionnette frigo utilisée par le service du restaurant scolaire.

Madame VIAL-LAPLACE :

- Demande quand vont être terminés les travaux autour des nouveaux conteneurs route de Senneché. Monsieur DESPLAT indique que cela est prévu, par l'entreprise EIFFAGE, dans le courant de la semaine du 27 avril 2015.

Madame Hélène REBOUX :

- Fait part de l'assemblée générale de l'A.T.D./Agence Technique Départementale le 28 avril 2015 à laquelle elle participera.

Monsieur Daniel MERCIER :

- Demande si les factures d'énergie sont toujours bien rentrées, au fur et à mesure, dans le logiciel transmis par l'A.T.D. Madame Hélène REBOUX lui indique que c'est elle qui réalise ce travail ; les factures sont rentrées régulièrement.
- Demande où en est l'arrêt de travail du responsable des services techniques. Monsieur Bernard DESPLAT lui répond que son arrêt est toujours en cours.

Madame Sandrine MATTHIEU :

- Indique que le local situé derrière le foyer rural est très sale et suggère de le faire nettoyer. De plus, une porte du compteur électrique ou téléphonique ne ferme plus.
- Indique également qu'elle a utilisé le foyer rural à titre personnel, que la vaisselle n'était pas propre et que certaines caisses étaient posées à même le sol. Monsieur Bernard DESPLAT rappelle qu'il avait été proposé, à la fin du mandat précédent, de refaire l'inventaire de la vaisselle, d'en revoir le rangement, de revoir aussi l'établissement des états des lieux et de réétudier le règlement de location. Il propose de constituer une équipe de travail pour ce dossier.
- Ajoute qu'elle a apprécié la cuisine du foyer qui est très bien équipée.

Madame Muriel PERRET :

- Indique que les vitres de la salle omnisports sont très sales. Monsieur DESPLAT lui rappelle la décision de l'assemblée de les faire nettoyer deux fois par an et qu'il suit personnellement ce dossier.

Monsieur pascal CLEMENT :

- Signale un problème de stationnement gênant et dangereux rue de la Fontaine Berthillier. La gendarmerie sera sollicitée pour des contrôles plus fréquents.
- Signale également que la bouche d'incendie de la rue de la Fontaine Berthillier est souvent ouverte

Monsieur Michel PONT :

- Informe que la commune possède du bois (à débiter). Monsieur Pascal CLEMENT propose d'aller voir et de (peut-être) réaliser le travail.

La séance est levée à 22 h 15

Le Maire,

